

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2016-2017

Séance ordinaire du mercredi 19 octobre 2016 à 19 h 00 au salon du personnel, pavillon Hertel

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Renée Fortin, Anne-Sophie Gosselin-Gendron, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Aline Marchand, ~~Marie-Hélène Payeur~~, Ghislain Picard, Marie-Ève Racine, Marie-Noële Tanguay, Nathalie Thériault, Marie-Hélène Vinet. Christyne Tremblay, directrice.

1. Ouverture de la séance

a) Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Madame Brigitte Caron, ouvre la séance à 19 h 00 après avoir constaté qu'il y a quorum. Elle explique que pour avoir quorum, il faut la présence de 8 membres dont 4 parents.

b) Choix d'un président ou d'une présidente

Madame Christyne Tremblay explique le fonctionnement des élections au poste de président du CÉ. Madame Marie-Hélène Vinet propose madame Brigitte Caron.

Madame Brigitte Caron accepte. Elle est élue par acclamation au poste de présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CÉ 16/17-001

c) Accueil des nouveaux membres

Madame Brigitte Caron se présente et demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

d) Secrétariat

Conformément à l'article 69 de la LIP, la direction d'établissement désigne madame Renée Fortin pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement. Aucune opposition.

2. Questions du public

Ce point a été traité après l'adoption de l'ordre du jour.

Les enseignant(e)s de l'école sont présents pour lire une lettre qu'ils déposent à la présidente du CÉ qui explique les raisons de la difficulté à recruter des représentants au CÉ.

La présidente se donne un moment de réflexion et discutera avec la direction sur la façon dont le suivi sera fait.

3. Adoption de l'ordre du jour

No	Sujet	Objet
1-	Ouverture de la séance a) Présence et quorum b) Choix d'un président ou d'une présidente c) Accueil des nouveaux membres d) Secrétariat	Constat Choix Accueil Information
2-	Questions du public (15 minutes)	Information
3-	Adoption de l'ordre du jour	Adoption
4-	Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016	Adoption
5-	Suivis au procès-verbal du 14 juin 2016	Information
6-	Correspondance :	Information
7-	Travaux du conseil : a) Projet éducatif versus projet de Loi 105 b) Calendrier de l'année c) Régie interne du conseil et budget CÉ d) Activités éducatives complémentaires non-obligatoires e) Dénonciation d'intérêts f) Entente relative à l'utilisation des stationnements des Pavillons de l'école g) Activité musicale : Enchantons-nous h) Budget fond à destination spéciale : suivi et demandes i) Suivi sur le groupe de 6 ^e anglais accru	Information Adoption Adoption Approbation Au besoin Adoption Approbation Approbation Information
8-	Affaires nouvelles : a) Liste des membres du C.É. b) Dates de remise des communications aux parents	Informations
9-	Rapports : a) De la déléguée au comité de parents de la CSP b) Des enseignants c) Du service de garde d) De l'OPP 1) 1 ^{re} activité (approbation) e) De la direction	Informations
10-	Varia : a) Bons coups! b) Consultation sur la révision de la Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2017-2018 c) Projet Desjardins	Informations
11-	Levée de l'assemblée	Adoption

L'adoption de l'ordre du jour ci-dessus est proposée par madame Aline Marchand et appuyée par madame Annie Lajoie.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17 – 002

4. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2016

Il est proposé par madame Marie-Ève et appuyé par madame Anne Lebrun d'adopter le procès-verbal du 14 juin 2016 tel que déposé.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17– 003

5. Suivis au procès-verbal du 14 juin 2016

Point 5 Parole au public : ce point à l'ordre du jour.

6. Correspondance

- De la FCPQ : Rentrée scolaire 2016 – Documentation et informations de la FCPQ
- Formations pour les membres des conseils d'établissement : cette année, deux formations seront offertes, la première destinée à l'ensemble des membres du conseil d'établissement (présidents, parents, membres du personnel et directions) et la seconde s'adressant à tous les membres du conseil d'établissement et traitant du budget.

Ces formations auront lieu les mercredis 2 novembre 2016 et 3 mai 2017, à 19 h, à la salle des Patriotes située au centre administratif Roberval.

7. Travaux du conseil

a) Projet éducatif versus projet de Loi 105

Christyne Tremblay explique l'échéancier et les changements qu'apporte le projet de Loi 105- Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique versus le projet éducatif de l'école.

Le projet éducatif devra s'harmoniser avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Elle nous informe qu'elle fait partie de ce comité à la CSP et nous informera de son évolution.

Notre projet éducatif est très actuel. Il est vraiment bien et répond à ce que la CSP travaille présentement. Les valeurs et les orientations valorisent la réussite. La présidente pense que la couleur de notre projet éducatif peut quand même être travaillée.

Au prochain CÉ, la direction nous présentera notre projet éducatif duquel découle présentement la Convention de gestion et de réussite éducative. Harmonisons nos couleurs est également en lien avec les valeurs véhiculées dans notre projet éducatif.

b) Calendrier de l'année

Madame Christyne Tremblay propose les dates suivantes :

Mercredi 14 décembre 2016

Mercredi 22 février 2017

Mercredi 19 avril 2017

Mercredi 17 mai 2017

Mercredi 14 juin 2017

La date du 14 décembre est maintenue et les autres dates seront revues lors de cette réunion.

c) Régie interne du conseil et budget CÉ

Les membres ont reçu la régie interne du conseil par courriel.

Modifications à apporter aux règles de régie interne.

- 3. Avis de convocation : Premier  ajouter : **Les membres sont responsables d'avoir les documents en leur possession.**
- Parole au public : ... minutes par intervenant est accordé **pour un maximum de 15 minutes.**

Il est proposé par madame Marie-Noëlle Tanguay appuyé par madame Anne Lebrun d'adopter les règles de régie interne 2016-2017 avec les modifications apportées.

À l'unanimité

Résolution CÉ 16/17– 004

Budget CÉ

Le CÉ 2015-2016 a terminé son année avec un solde de 90 \$. Et il débute 2016-2017 avec un montant de 920 \$.

Le budget annuel de fonctionnement ne doit servir qu'à payer des dépenses en lien avec le fonctionnement du conseil d'établissement et la formation de ses membres, par exemple, des frais de kilométrage, des frais de gardiennage, des honoraires pour la personne préparant le procès-verbal et des frais d'inscription à une formation. Ce budget n'est pas discrétionnaire et ne peut pas servir à financer des activités de l'école, des bourses aux élèves, l'achat de matériel au bénéfice des élèves ou des cadeaux de remerciements au personnel. Il peut servir pour des frais de gardiennage (avec un reçu) pour un maximum de 20\$, de frais de déplacement pour ceux qui demeurent loin.

d) Activités éducatives complémentaires non-obligatoires

Les membres ont reçu les listes des activités éducatives complémentaires non-obligatoires par courriel. Une activité s'est ajoutée en 1^{re} année, 3^e année ainsi qu'en 6^e année en lien avec le programme La culture à l'école. Ces activités n'occasionnent aucun frais aux parents. Chaque enseignant a la latitude de choisir les activités éducatives complémentaires afin d'enrichir le programme.

Frais d'encadrement adoptés le 28 avril 2015

III- ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

1. La participation obligatoire de l'élève à une activité est gratuite. Néanmoins, une contribution volontaire peut être acceptée.
2. La participation facultative de l'élève entraîne que l'activité n'est pas indispensable à l'atteinte des objectifs d'un programme et que les frais encourus sont exigibles.
3. La participation facultative de l'élève fait en sorte que le contenu de l'activité ne peut devenir un objet d'évaluation.
4. Les activités éducatives complémentaires sont soumises en globalité aux parents du degré lors de la première rencontre pour approbation. Un minimum de 80 % des parents est demandé pour approbation par le conseil d'établissement.
5. Toutes activités comme les classes rouges, blanches ou vertes, ainsi que les voyages à la capitale provinciale ou nationale, doivent avoir plus de 80 % de l'assentiment des parents des groupes concernés.
6. Le conseil d'établissement se réserve le droit d'accepter une activité en cours d'année si celle-ci est offerte à l'école gratuitement ou si plus de 80 % des parents de la classe concernée ont accepté de défrayer les coûts.

L'activité du préscolaire au Centre équestre Mont-Rouge est questionnée étant donné que les groupes de 2^e année y vont à chaque année depuis longtemps. Marie-Ève Charbonneau questionnera et nous reviendra avec la réponse.

Questionnement concernant la sortie des 3^e année à la Colonie Ste-Jeanne-d'Arc qui est déjà offerte par le service de garde cette année qui avait dû changer à la demande du dernier CÉ étant donné que leur 1^{er} choix était trop loin. Il avait alors été entendu que les activités ludiques étaient réservées pour le service de garde et que les activités culturelles et pédagogiques étaient réservées pour les classes.

À la question d'un parent qui demandait comment expliquer aux enfants qu'un seul groupe participe à l'activité de ski de M. David Soucy, il est répondu que chaque enseignant à l'autonomie de choisir les activités pour son groupe et que ça fait partie du rôle de parent d'apprendre à ses enfants la diversité.

Il est également demandé si le sondage aux parents est en bloc ou par activité ? La direction verra à ce que les parents soient sondés sur chaque activité l'an prochain.

Un enfant qui ne participe pas à une activité peut demeurer à la maison mais s'il vient à l'école, le parent sera informé que son enfant sera dans un autre groupe ou degré pour cette journée.

Il est également demandé s'il y aura une contribution volontaire qui sera demandée aux parents pour la fête de fin d'année. La direction nous reviendra avec cette demande.

Madame Anne Lebrun **propose**, appuyé par madame Marie-Ève Charbonneau que les activités éducatives complémentaires non-obligatoires, qui respectent les principes d'encadrement des frais chargés aux parents, adoptés le 28 avril 2015, soient approuvées à l'exception de la visite au Centre équestre Mont-Rouge, du préscolaire, par manque d'information.

Mme Marie-Hélène Vinet demande le vote.

Approuvé à la majorité.

Résolution CÉ 16/17– 005

Un **amendement** à la proposition est proposé par madame Nathalie Thériault à l'effet que l'on ajoute également à la proposition que l'activité des 3^e année à la Colonie Ste-Jeanne-D'Arc ne soit pas approuvée étant donné que le service de garde y va.

Mme Nathalie Thériault demande le vote.

Rejeté à la majorité.

Activités hors classe

PRÉAMBULE Tout au long de l'année scolaire, il arrive que des enseignants ou des groupes du service de garde, désirent ajouter, avec leurs activités classe, des activités hors de la classe et sans frais.

CONSIDÉRANT que tous les déplacements à l'extérieur de l'école doivent être approuvés par le conseil d'établissement pour approbation ;

CONSIDÉRANT que les enseignants doivent informer la direction de leurs déplacements à l'extérieur de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Ghislain Picard, appuyé par madame Marie-Ève Charbonneau, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER en bloc les activités hors-classe n'ayant aucuns frais et où l'on peut se rendre en marchant telles que : - Le musée d'arts, la bibliothèque municipale, la piscine municipale, l'école secondaire Ozias-Leduc, les parcs, le quartier, etc.

À l'unanimité Résolution CÉ 16/17-006

e) Dénonciation d'intérêts

Madame Christyne Tremblay explique l'importance de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêts et l'autorisation pour la divulgation de renseignements personnels sur le site web de l'école.

Conflit d'intérêts : un membre ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation, il doit y renoncer ou en disposer avec toute la diligence possible. Le membre ne peut, directement ou indirectement: — accorder, solliciter ou accepter, en sa qualité de membre, une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne; — utiliser à son profit un bien de la Commission scolaire ou une information qu'il obtient en sa qualité de membre. Le membre doit éviter de se placer dans une situation où il y a conflit entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Le membre qui croit se trouver dans une telle situation doit en informer le directeur de l'établissement.

f) Entente relative à l'utilisation des stationnements des Pavillons de l'école

Christine Tremblay nous informe que la CSP a conclu une entente avec la ville de MSH relative à l'utilisation du stationnement, tout au long de l'année entre 17 h et 7 h. Le stationnement restant disponible en priorité au personnel de la CSP entre 7 h et 17 h.

Annie Lajoie demande si c'est possible que ce soit à partir de 18 h car le service de garde est ouvert jusqu'à cette heure.

g) Activité musicale : Enchantons-nous 2016

Christyne Tremblay nous informe que madame Hélène Vachon, enseignante de musique, va proposer aux élèves de 4^e, 5^e ou 6^e année la possibilité de participer à la journée de chant choral organisée par la FAMEQ-Montréal. L'événement se tiendra à l'école Assomption de Saint-Hyacinthe le samedi 16 avril prochain. Le concert de clôture aura lieu à l'église Assomption-de-Notre-Dame à Saint-Hyacinthe. L'inscription est de 40\$ par enfant. Ce montant comprend : la participation à toutes les activités de la journée, les repas (dîner, souper et une collation), 1 cahier de partitions, 1 billet pour le concert d'une valeur de 12\$ pour le parent qui viendra chercher l'enfant.

h) Budget fond à destination spéciale : suivi et demandes

Comité cour d'école : 8,999 \$ dans le budget. La présidente précise qu'une vérification sera faite pour savoir si ces fonds étaient destinés pour la cour d'école.

Un comité cour d'école a été formé avec 2 mandats. Le 1^{er} mandat (enseignants et élèves) sera de discuter de règlements, d'arrimage avec le SDG, etc. Le 2^e mandat, auquel les parents seront inclus, sera de savoir à quoi servira l'argent amassé.

La présidente demande qu'il y ait un plan avec un échéancier et que dans le futur, les demandes de fonds aux parents indiquent clairement à quoi serviront ces fonds.

Si c'est possible, la directrice aimerait qu'une partie de ces fonds servent pour HNC et à acheter des chaises pour la bibliothèque afin de remplacer les poufs qui sont brisés.

i) Suivi sur le groupe de 6^e anglais accru

Madame Anne-Sophie Gosselin-Gendron, enseignante du groupe d'anglais accru, mentionne qu'elle a un beau groupe dynamique et que tout va bien. C'est certain que c'est plus rapide que les autres groupes. Un soutien pédagogique est donné dans la classe les mardis après-midi et elle fait de la consolidation tous les jeudis.

8. Affaires nouvelles :

a) Liste des membres du C.É.

La liste des membres circule afin de valider l'information.

b) Dates de remise des communications aux parents

Les membres ont déjà été informés par l'Info-Fil.

9. Rapports :

a) De la personne déléguée au comité de parents de la Commission scolaire

Madame Anne Lebrun a eu une belle rencontre. Les sujets traités ont été traités ce soir.

b) Des enseignants

Aucun point.

c) Du service de garde

Madame Annie Lajoie nous informe qu'une 1^{re} rencontre du comité utilisateur du service de garde a déjà eu lieu où a été discuté de la façon dont les parents seront informés des résultats du sondage.

d) De l'OPP

La 1^{re} rencontre aura lieu demain soir et madame Marie-Hélène Vinet aimerait pouvoir leur présenter le mandat. La direction propose de rencontrer la présidente de l'O.P.P. avant le prochain CÉ.

Madame Marie-Hélène Vinet **propose que** l'O.P.P. organise une soirée cinéma dont la somme amassée servira à l'achat de chaises ou poufs pour la bibliothèque et que des denrées soient remises au C.A.B.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CÉ 16/17-007

10. Varia

a) Bons coups!

Une belle idée la rentrée scolaire avec des ballons.

Monsieur Ghislain Picard mentionne toutefois que les parents et élèves qui se trouvent à l'arrière n'entendent pas bien ce qui se dit. Quelques parents d'élèves de 1^{re} année n'ont donc pas compris le message qu'ils étaient attendus à la salle polyvalente. La secrétaire vérifiera si c'était dans les messages envoyés pour la rentrée scolaire.

b) Consultation sur la révision de la Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil des commissaires entreprend une démarche de consultation sur la révision de la Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires pour l'année 2017-2018. L'ensemble des parents sont consultés via le Comité de parents. Ainsi, les représentants du Comité de parents sont les personnes qui doivent recevoir les avis et les points de vue des parents afin de les transmettre au Comité de parents. Le document de consultation complet soumis à la consultation, ainsi qu'un résumé des principales modifications proposées sont disponibles sur le site Web de la CSP. Il nous appartient de déterminer de quelle façon nous informerons et consulterons l'ensemble de nos parents (envoi de courriels, sondage, période réservée lors d'une séance, etc.).

- c) **Projet Desjardins**
Ce point est reporté.

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, monsieur Ghislain Picard propose d'adopter la levée de l'assemblée à 10 h 15.

À l'unanimité.

Christyne Tremblay
Directrice

Brigitte Caron
Présidente

Renée Fortin
Secrétaire